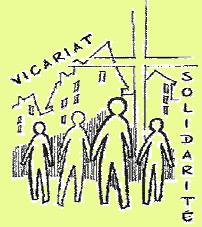




DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL ESSONNES

Solid'R

Lettre d'information du Vicariat Solidarité



Décembre 2012, Numéro 24

Un Solid'R différent des autres !

Peut-être plus ardu, plus technique, mais nous faisant repérer quelques aspects de l'action sociale du département de l'Essonne. Ce numéro reprend l'essentiel d'une journée d'études, pour les responsables pastoraux du diocèse, consacrée à mieux comprendre comment le département s'organise pour faire face aux pauvretés. Il n'épuise pas le sujet mais invite à la réflexion, à l'action... Pour vivre le service de l'autre, personne n'est en trop ! Et chaque baptisé(e) est invité(e) à renforcer la diaconie dans son existence.

Christine Gilbert
Déléguée épiscopale pour la solidarité

Il n'y a pas à opposer Charité et développement. La vraie Charité est toujours en avant. La Charité d'aujourd'hui prépare la Justice sociale de demain. La Charité de demain suscite le développement adapté à la mesure de l'homme. Tout se tient.

Mgr Rodhain, fondateur du Secours Catholique

L'action sociale dans un département, comment ça marche ?



A partir de l'intervention de M. Jean-Louis LOIRAT, directeur honoraire de l'Action Sanitaire et Sociale.

Trois intervenants de l'action sociale dans un département :

L'État : l'ancienne DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) a été séparée en deux.

La **DDCS** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) s'occupe de la politique de la ville ; de la lutte contre les exclusions : hé-

bergement et réadaptation sociale ; de la vie associative ; du droit des femmes et de l'égalité professionnelle ; de la jeunesse et des sports.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) crée, contrôle et finance des hôpitaux et services de soins :

Pour les personnes handicapées : établissements de soin, partie médicalisée des foyers de vie, les maisons d'accueil spécialisées, ESAT (établissement spécialisé d'accès au travail).

Pour les personnes âgées : hôpitaux long séjour, partie médicalisée des maisons de retraite privées, services de soins à domicile

L'ARS régit aussi la protection sociale par l'intermé-

diaire des caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

Le département est l'exécutif de la politique sociale depuis les lois de décentralisation. Il assure la gestion et le financement des services sociaux. Il a plusieurs pôles :

Enfance et Famille

Les personnes handicapées

Les personnes âgées.

L'insertion sociale

La commune : Le centre communal d'action sociale (CCAS) est l'entité communale gérée par des fonds communaux et ayant une identité juridique propre. Il gère les équipements sociaux communaux.

Dans ce numéro :

L'action sociale 1
dans le département

Que fait une direction départementale de la Cohésion sociale 2

Les compétences 2
sociales du Conseil Général

Lutter contre la 3
pauvreté sur une
commune

Nous, on prend 4
tout le monde !

En Essonne la 4
Croix Rouge gère
le 115

Conclusions de 4
Mgr Dubost

Contact :

Vicariat Solidarité
Christine Gilbert
01 60 75 75 25
Françoise Faudot
François Beuneu

Maison Diocésaine
21 cours Mgr. Romero –
91000 Évry
01 60 91 17 00
Fax : 01.69.91.17.14

solidarite@eveche-evry.com
<http://evry.catholique.fr/>
Vicariat-Solidarité

Rédaction de ce numéro :
C. Gilbert, F. Beuneu,
F. Faudot, F. Grosbras,
V. Fontaine

Que fait une Direction Départementale de la Cohésion Sociale ?



A partir de l'intervention de M. Gaël Le BOURGEOIS, directeur adjoint de la DDCS de l'Essonne

Les principales missions de cet organisme sont :

Le développement du sport ; la tutelle des pupilles de l'état ; la protection des majeurs ; le soutien à la parentalité ; les déclarations et contrôle des accueils collectifs des mineurs ; le BAFA et BAFD ; les cartes d'éducateurs sportifs ; le soutien aux mondes associatif ; l'éducation populaire.

Sport et cohésion sociale :

Dans le département, cela représente **300.000 licenciés** dont 37.7% de femmes et 74 comités à gérer au niveau financier mais aussi technique. Une des missions est de favoriser l'accès au sport pour les femmes. Il y a aussi le maintien dans les quartiers prioritaires de club de rugby ou de hand, l'organisation d'une journée de sport sans vio-

lence, etc.

Hébergement :

Disponibilité en Essonne : 369 logements d'urgence, 750 logements d'insertion, 4275 logements de transition, + 345 places supplémentaires en nuitées d'hôtel, 113 de plus en 2012.

Le budget de la veille sociale est de 15 millions d'€. Le contingent préfectoral représente un certain nombre de logements mais sur les 26 000 demandes en 2011, seulement 1 276 logements ont été attribués.

Droit Au Logement Opposable : 2 272 recours déposés, 616 prioritaires et urgents, 438 relogements en 2011 (certains sont réorientés vers l'hébergement)

Commission consultative de prévention des expulsions locatives ; Conciliation ; ASLL, Accompagnement social lié au logement ; AVDL, Accompagnement vers et dans le logement ; Accord collectif départemental : dispositif contractuel entre l'état, le Conseil Général et les bailleurs sociaux pour le logement des personnes cumulant les difficultés (financières, sociales,...)

Reloger demande souvent un accompagnement, passer de la rue à un logement n'est pas évident sauf dans certains cas particulier comme le relogement d'une femme battue avec ses enfants. Le relogement ne va pas vite et la loi Dalo n'y a rien changé. La loi permet de déposer un recours mais 60% des dossiers sont inexploitables car mal remplis.

451 places sont réservées dans des centres aux étrangers demandeurs d'asile, mais dès que ces personnes ont reçu leurs papiers, elles perdent leur logement provisoire et il est difficile de les faire rentrer dans le régime général, à cette fin il existe 15 à 20 hébergements relais.

Personnes âgées et handicapées :

Beaucoup d'actions sont menées pour le handisport : exemple, championnat de tennis

Lutte contre les addictions : Le département dépense 150.000 € pour ce poste.

Politique de la ville : le budget est de 10 millions d'euros ; 50 % de cette somme est injecté dans les projets de réussite éducative.

Les compétences sociales du Conseil Général



A partir de l'intervention de M. Jérôme GUEDJ, député et président du Conseil Général.

Les compétences sociales du Conseil Général sont nées de la décentralisation. Historiquement, le Conseil Général s'occupait de la voirie, des bâtiments des collèges et de l'aide sociale. Avant 1945, l'aide sociale concernait les indigents et les personnes âgées sous condition de ressources. On pensait que la Sécurité Sociale absorberait l'aide sociale, mais l'aide sociale a persisté.

Les dépenses d'action sociale concernent près de 60 % du budget du Conseil Général (environ 500 millions euros sur un budget d'environ 1 milliard). Ces dépenses concernent l'enfance, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Aide sociale à l'enfance :

La protection de l'enfant qui doit être retiré de son environnement familial et placé en foyer ou en famille d'accueil. Le foyer est géré soit par le Conseil Général, soit par une association. 2000 enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département. Le budget est de 120 millions, l'encadrement revient à 100 ou 150 euros par jour, par enfant.

Le Conseil Général s'occupe de la délivrance des agréments d'adoption.

Personnes âgées :

Cette compétence s'est confirmée au cours des années. Au début, il s'agissait uniquement de chercher où implanter des maisons de retraite. La prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite concerne 2 000 personnes en Essonne pour environ 38 millions d'euros.

L'APA, Allocation Personnalisée à l'Autonomie est une prestation payée soit en maison de retraite, soit à la mai-

son, elle varie suivant le degré de dépendance.

Dispositifs de téléassistance, les accueils de jour pour les malades atteints d'Alzheimer (une trentaine en Essonne...)

Personnes en situation de handicap :

La création et le fonctionnement des établissements dépendent du Conseil Général pour les adultes et de l'État pour les enfants. Les établissements non médicalisés pour adultes (foyers de vie) dépendent du Conseil Général. Les foyers d'accueil dépendent de l'État et du Conseil Général, les établissements pour les pathologies lourdes dépendent du Conseil Général.

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail dépendent de l'État (mais sans doute prochainement du Conseil Général). 1 000 places ont été créées entre 2000 et 2010. La loi de 2005 a créé une prestation handicap et a mis en place la Maison Départementale du Handicap.

Les personnes en situation d'exclusion : le RSA, Revenu de Solidarité Active

L'organisme payeur demeure toujours la caisse d'allocations familiales. En Essonne il y a 1900 bénéficiaires du RSA.

Le budget : 100 millions pour le RSA, 110 millions pour le handicap, 120 millions pour l'enfance.

L'accompagnement : Il y a 1200 agents dans les MDS (maisons de la solidarité) soit un quart du personnel du Conseil Général. Ils ont eu 500 000 contacts humains dans les 21 MDS du département.

ment. Les 60 centres de PMI du département emploient 400 agents.

Les maisons de retraite privées, sur le département, ont un prix moyen de 74€ par jour. Une maison de retraite publique est en cours de construction à Morangis. Elle devrait ouvrir en mars/avril et son prix serait de 60€ par jour, pour être plus accessible aux classes moyennes.

En Essonne, le **chômage** est plus faible qu'au niveau national : 7 à 7,2 %. Mais la répartition à l'intérieur du département est très inégale : moins de 3%

dans la vallée de Chevreuse et 25 à 30% dans les quartiers de certaines cités. La diffusion des richesses n'est pas évidente

Le Conseil général possède quelques terrains, mais il les conserve pour construire des logements sociaux. Pour les **Rroms**, le nomadisme n'aide pas à l'accompagnement social, il faut envisager une politique d'insertion et les fixer dans un lieu. Certaines villes ont fait des projets de petite taille. Mais il existe aussi des systèmes mafieux dont il faut se méfier. Pas de bidonvilles légaux et pas d'expulsion l'hiver !

Lutter contre la pauvreté sur une commune



A partir de l'intervention de M. Stéphane BEAUDET, maire de Courcouronnes

Le **CCAS**, Centre Communal d'Action Sociale est une association autonome,

qui a un champ d'action faible en masse financière et en nature d'actions. Il est connexe à la mairie depuis 1978.

Ses attributions obligatoires sont de domicilier les SDF et de lutter contre l'exclusion. L'aide sociale n'est que facultative, mais le CCAS peut se préoccuper de l'égalité de traitement des citoyens, de l'analyse des besoins sociaux de la commune. Il peut donner quelques prestations pour passer un cap : bourses, paiement d'une facture d'énergie, bons alimentaires et faire du service à la personne auprès des personnes âgées. Chaque maire répond aux

problématiques de sa commune.

A Courcouronnes, des locaux ont été créés pour accueillir les restos du cœur. Il est prévu également, l'ouverture d'une épicerie sociale car la population se paupérise de plus en plus vite.

- La précarité énergétique : une politique est à mettre en œuvre pour limiter le coût des charges.
- Certains enfants ne mangent qu'à la cantine, les repérer pour aider les familles
- Dans le champ de la santé, des actions sociales indirectes sont possibles : création « d'ateliers santé-ville » qui vont repérer et analyser des problèmes (par exemple le manque de professionnels, la problématique sur la santé mentale...) ; mener des actions de prévention ; créer un « appartement pédagogique » ; créer une « maison de santé » (une maison de santé a été créée entre Évry et Courcouronnes, c'est une sorte de dispensaire de quartier pour

répondre à la désertification médicale en cours) ; faire une demande groupée (Évry et Courcouronnes) de médecins du travail.

Ceci exige des choix, comme le refus d'illuminations pour Noël qui coûtent cher en guirlandes et électricité.

- Un essai pour éviter l'échec scolaire. Une vingtaine d'enfants ont été changés de collège pour les mettre dans un collège avec une population plus aisée. Les enfants rattrapaient leur retard scolaire rapidement et les collèges d'origine ne posaient plus de problèmes. Cette expérience s'est éteinte d'elle-même : l'école en difficulté s'est apaisée, on n'a plus cherché à l'éviter.

- Le nombre officiel d'habitants (15 000 recensés) ne correspond pas à la réalité qui en compte 5000 de plus. Cela a des conséquences sur les enfants à scolariser, le budget... La ville ne peut pas, en plus, supporter financièrement les bidonvilles où habitent les Rroms.

« Nous, on prend tout le monde ! »



A partir de l'intervention de Mme M. Christine FADIN, directrice de la Maison Départementale de Solidarité (MDS) de Mennecy/Corbeil-Essonnes.

Les MDS sont en contact direct avec les personnes au quotidien.

Les MDS sont des lieux d'accueil et de conseil, dépendants du Conseil général de l'Essonne, ouverts à tous les habitants du département, quels que soient

leur âge et leur situation. En Essonne, il y a 1100 agents, répartis sur 21 sites pour 10 territoires. Elles regroupent en leur sein différentes équipes : cadres, travailleurs sociaux de polyvalence, travailleurs sociaux enfance, psychologues, assistants administratifs, conseillers d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale, personnels médico-sociaux de PMI.

Ces professionnels assurent l'accueil, l'écoute, l'accès aux droits, l'information, l'accompagnement pour des publics prioritaires : allocataires RSA, fa-

milles relevant de la prévention et protection de l'enfance, les ménages dans le cadre de la prévention des expulsions, les usagers en demande d'insertion sociale (hors RSA), les jeunes en difficultés sociales (notamment les 18-25 ans, qui ne sont pas accompagnés par ailleurs par la mission locale ou la prévention spécialisée ou en complémentarité de leurs interventions).

A Mennecy /Corbeil-Essonnes:

- Un taux de familles monoparentales de 20,8% supérieur à la moyenne départementale.
(suite page 4)

- Un taux de logements sociaux de 17,2% inférieur au taux départemental (20%) bien que la commune de Corbeil-Essonnes ait un taux de 31,8%.
- Une augmentation des allocataires de minima sociaux en 2012 et des demandeurs d'emploi.
- Une augmentation de la demande de logement (28000 personnes accueillies en un an) ; une grande demande d'hé-

bergement d'urgence ; l'augmentation conséquente des tarifs énergie qui met à mal les budgets des ménages ; les conséquences de la dégradation économique qui conduisent à des situations d'exclusion et une vulnérabilité croissante des plus modestes

- Activité : 6308 nuitées d'hôtel. Chaque hôtel doit fournir un micro-ondes, mais les repas ne sont pas

autorisés...

- 80 familles logées en urgence. Une nouvelle donne : des personnes âgées dont le logement est devenu inadapté et trop cher, notamment avec la hausse des tarifs énergie.
- Il y a 37 mineurs isolés en Essonne, ils sont accueillis par la protection à l'enfance.

En Essonne, la Croix Rouge gère le 115 : personne à la rue !



A partir de l'intervention de Mme Virginie TREMELET, responsable d'équipe de la Croix Rouge.

En Essonne, la Croix Rouge a 16 délégations et 200 salariés. Elle répond au « 115 » 7j/7 et 24h/24. Ce service intégré d'aide et d'orientation (SIAO) a été créé en 1997 pour l'aide d'urgence. 400 appels reçus par jour !

La consigne du gouvernement actuel est « **personne à la rue** ». On trouve toujours une place, quitte à augmenter le nombre de personnes accueillies dans les centres. La pratique sur le terrain est compliquée. **Les hébergements d'urgence** ne sont pas appréciés par tous car cela implique un minimum de vie en communauté. S'il y a refus, des **maraudes** existent, de jour comme de nuit avec un minimum alimentaire et des couvertures pour combattre le

froid. Dans le cas où les gens sont hébergés en hôtel, ils sont reçus par un travailleur social dans les 8 jours. La Croix Rouge ne prend pas en charge les femmes enceintes ni les femmes seules avec un enfant de moins de 3 ans. Il n'y a pas de réel profil des appellants, mais on a remarqué une évolution ces dernières années : il y a davantage de jeunes, de personnes âgées et de personnes souffrant de problèmes psychologiques.

Le « 115 » gère 370 hébergements d'urgence mais pour réaliser une insertion réelle de la personne, il est préférable de favoriser un hébergement plus pérenne avec un accompagnement. En Essonne, pour l'urgence, 45 places sont réservées à l'hôpital d'Étampes. Il y a 50 places à Ormoy où on peut recevoir homme, femme et enfants pour une nuitée et un repas le matin et le soir. 12 places à Corbeil, mais on peut aller jusqu'à 60 personnes. 39 places en appartements. 3 bungalows rudi-

mentaires accueillant jusqu'à 20 personnes chacun. Pour le logement, il y a 65 appartements. L'accueil de jour : 70 repas/jour. 1 350 personnes domiciliées.

L'attente pour le relogement est en train de passer de 2 à 3 ans. Pour les demandeurs d'asile, ce n'est pas le 115 qui gère mais l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Il y a engorgement des Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile, car les logements de sortie sont insuffisants.

Les nuitées accordées à Corbeil se sont élevées à 107 000 €, sur 11 mois, pour 83 familles. La nuitée s'accompagne d'un contrat entre le 115 et le bénéficiaire et cela ne doit être que temporaire.

La Croix Rouge ne vit que de dons. Mais le 115 pour l'hébergement d'urgence est financé par l'État à raison de 2,5 millions d'euros.

Monseigneur Michel Dubost : conclusions

La crise n'est pas finie ! Et il est difficile de **vivre ensemble** : chacun souhaite être auto-suffisant. La crise augmente la montée de la solitude et la difficulté à être solidaire. La solitude augmente la précarité.

Le temps n'est pas le même pour tous : il y a eu la crise des banques, la crise de la dette et on voit que la reprise ne viendra pas vite et que les stabilisateurs sociaux ne jouent plus. Il faut faire en sorte que nos analyses conduisent à **des actions positives** : Il faut traiter la crise, mais aussi l'accompagnement des personnes. L'ascenseur social ne fonctionne plus. Certains sont

montés puis redescendus ce qui est plus difficile à vivre.

Des **situations inattendues ou nouvelles**... Les principales personnes concernées sont celles vivant des séparations familiales, les actifs en difficultés, les immigrés non régularisés, les personnes en difficulté psychologique, les femmes seules avec enfant et les jeunes en rupture avec leur famille. Comment entrer dans l'accompagnement de ces situations ? Il y a aussi des situations inclassables.

Les personnes pouvant être aidées ne le savent pas toujours. Une partie des fonds sociaux est ainsi non distribuée.

La situation a changé : il y a cinq ans on aurait insisté pour trouver du travail à tout le monde, mais pour travailler il faut une certaine sociabilité. Comment favoriser la sociabilité ?

Et puis tout ce dont on a parlé ne fonctionnera que lorsque les gens en difficulté sociale deviendront **des ACTEURS** et c'est un défi important pour notre département.

C'est un défi de la Diaconie.

